

TVA : examen approfondi de la territorialité des échanges internationaux de biens

Appliquer les règles TVA aux opérations complexes : opérations triangulaires, transferts sans vente, ventes en chaîne ou à distance...

PUBLIC

Responsables des questions fiscales de l'entreprise - Avocats - Experts-comptables - Commissaires aux comptes - Leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Pratiquer la TVA et connaître les mécanismes de base de la territorialité ou avoir le niveau de la formation :

🔗 [Territorialité de la TVA des livraisons de biens et des prestations de services \(1329\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Nombreux exemples concrets tirés de la pratique de l'intervenant, fiscaliste spécialisé en TVA

Remise de corrigés écrits de tous les cas pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre

Code
1336

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 478 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les règles de territorialité de la TVA aux opérations complexes d'échanges extra ou intracommunautaires de biens : déterminer quelle TVA est due (TVA française ou TVA communautaire et dans ce dernier cas, de quel pays) et qui doit verser cette TVA au Trésor (fournisseur ou le client redevable de la taxe)
- Identifier les cas d'autoliquidation de la TVA sur les achats de biens
- Respecter les obligations formelles et déclaratives

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Examiner les régimes de TVA applicables aux ventes de biens « en l'état » au sein de l'Union européenne

- Flux internes à un pays étranger réalisés par un opérateur français : principes applicables
- Cas pratique : déterminer la TVA applicable à différentes opérations et le redevable de la taxe
- Les ventes : les livraisons intracommunautaires - les acquisitions intracommunautaires - les ventes en chaîne - les opérations triangulaires (régime de droit commun et mesure de simplification) - les ventes à distance - les ventes de biens soumis à un régime spécifique (biens d'occasion, produits soumis à accises, vente à l'essai, moyens de transport, gaz, électricité, chaleur et froid)
- Cas pratique : à partir d'une liste de cas concrets, identifier la TVA applicable et son redevable
- Les transferts sans vente : le transfert de biens (mesure de simplification des stocks en consignation, en dépôt ou chez un commissionnaire) - les transferts de biens à l'occasion de travaux (façons, réparations, expertises...) - la mesure de simplification de certaines opérations complexes
- Cas pratique : à partir de cas concrets, déterminer le régime de TVA applicable et les obligations formelles en découlant

Analyser le régime des livraisons de biens "en l'état" effectuées avec des pays hors Union européenne

espace participant :

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les exportations
- Les importations : le régime de droit commun, l'autoliquidation de la TVA – les exceptions
- Les opérations triangulaires mettant en jeu un ou des États hors Union européenne
- Cas pratique : déterminer la TVA applicable à une série d'opérations complexes

Appliquer les règles de territorialité de la TVA à des opérations spécifiques

- Les livraisons de biens impliquant des prestations de services : les travaux à façon – les livraisons de biens avec installation ou montage
- Les livraisons de biens placés sous un régime suspensif douanier communautaire ou d'entrepôt fiscal
- Les achats et ventes en franchise de TVA
- Les livraisons de biens bénéficiant d'une exonération de TVA liée à la nature des biens

Contrôler la correcte application des règles afférentes aux obligations déclaratives et aux cas d'identification dans un autre État

- Les mentions spécifiques sur factures
- L'autoliquidation de la TVA
- Les déclarations (CA3, Etat récapitulatif client et enquête statistique (ex-DEB)) et la tenue des registres

Récupérer une TVA étrangère

- Les cas d'immatriculation à l'étranger
- La procédure de remboursement

Zoom d'actualité : « quick fixes », réforme de la territorialité de la TVA, TVA à l'importation avec l'EMEBI et l'Etat TVA (ex-DEB), Brexit

- Les mesures rapides (« quick fixes ») entrées en vigueur le 1er janvier 2020
- Les règles applicables au commerce électronique en vigueur depuis le 1er juillet 2021
- L'autoliquidation de la TVA à l'importation et la scission de la DEB en Etat TVA et enquête statistique (EMEBI) en vigueur depuis le 1er janvier 2022
- Les principales conséquences TVA de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant : Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

Évaluez-vous à travers le quiz : résoudre des cas complexes en TVA

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 14 Sep. 2026
- 16 Déc. 2026

A DISTANCE

- 14 Sep. 2026
- 16 Déc. 2026

